

Mise en œuvre des actions de reconversion ou promotion par alternance (dit PRO-A)

07 MARS 2023



Au regard de l'émergence de nouveaux besoins, la liste des certifications professionnelles éligibles à la « Pro-A » dans la Branche Transports routiers a été mise à jour.

Les partenaires sociaux rappellent que, conformément à l'Accord du 4 juin 2020 susvisé, cette liste est établie au regard des critères de forte mutation de l'activité et de risques d'obsolescence des compétences.

La liste des certifications éligibles est complétée par l'ajout de la formation suivante : Niveau 7 (ex niveau I) Manager Transports et Logistique (ENOES).

[Consulter l'avenant](#) (accessible uniquement aux adhérents de l'OTRE)